



LÉGENDE

	Périmètre du Lotissement
	Zone non constructible
	Accès automobile privatif interdit
	Emplacement obligatoire du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
	Emplacement des places de stationnement publiques
	Espace Vert (engazonnement et plantation projeté)
	Aire de présentation containers ordures ménagères
	Altitude minimum obligatoire pour le seuil du garage et de l'habitation

Nota :
 La superficie des lots est donnée à titre indicatif, elle ne sera définitive qu'après bornage.

Nota :
 Les limites foncières ne sont pas juridiquement définies, elles pourront être définies ultérieurement par un bornage amiable.

Nota :
 Les limites cadastrales sont données à titre indicatif.